

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES FINANCES,**  
**CELLULE D'EXECUTION DES FINANCEMENTS EN FAVEUR DES**  
**ETATS FRAGILES**  
**« La CFEF »**

**Projet de Développement du Pôle de croissance Ouest**

AON N°04/CFEF/PDPC/UCP/2015

**Identification du Projet** : Don IDA N°H 860-ZR  
**Date de publication** : 01/06/2015  
**Date de clôture** : 29/062015

**Travaux de réhabilitation des terrassements par la méthode HIMO et  
construction d'ouvrages d'assainissement et de franchissement  
complémentaires de 2 axes routiers du district du bas fleuve, province du Bas-  
Congo**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le numéro du Dgmarket du 17 juillet 2014.
2. La République Démocratique du Congo a reçu un don de l'Association Internationale pour le Développement en vue de financer le Projet de développement du pôle de croissance Ouest, PDPC en sigle, et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché des Travaux de réhabilitation des terrassements par la méthode HIMO – réhabilitation et construction d'ouvrages d'assainissement et de franchissement de l'axe RN12 Lukula-Mvuangu via Carrefour Hortense **LOT 1** de 40,569 km et de l'axe Patu-Kingedi Tsiama via Kitsakala **LOT 2** de 35,831 km, dans le district du Bas Fleuve, Province du Bas Congo.
3. La Cellule d'exécution des financements des Etats fragiles, CFEF, en tant qu'unité de coordination du PDPC, agissant pour le compte de l'UEP-1, **Maitre d'ouvrage délégué** invite par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de l'exécution des Travaux définis ci-dessus et répartis en 2 tronçons respectivement les lots 1 et 2 de travaux.
4. Les travaux de réhabilitation des terrassements consistent en la réhabilitation de ces différents tronçons par la méthode HIMO. Les interventions suivantes sont donc prévues : Réhabilitation lourde, Réhabilitation, Reprofilage avec apport, Reprofilage sans apport, Entretien Améliorant et Gravillonnage, Relevé des zones basse par digue et protection de talus par plantation de Vétiver.
5. Les deux axes sont :

Axe 1° : RN12 LUKULA – MVUANGU VIA CARR. HORTENSE 40,569 km **LOT 1**  
Axe 2° : PATU – KINGENDI TSIAMA VIA KITSAKALA 35,831 km **LOT 2**

En ce qui concerne les ouvrages d'art les travaux consistent en :

Axe 1 : RN 12 Lukula – Carrefour Hortense - Mvuangu **LOT 1**

- Construction de cinquante dalots 0,8x0,8 ; sept dalots 1x1 et 2 dalots 1,5x1

AON N°04/CFEF/PDPC/UCP/2015 – Pôle de Lukula

- Démolition de 3 dalots
- Réhabilitation de six ponts
- Réhabilitation d'un passage busé
- Réhabilitation de 14 dalots simple

Axe 2 : Patu – Kitsakala – Kingedi Tsiala **LOT 2**

- Construction de 67dalots 0,8x0,8 ; 2 dalots 1,5x1 et 5 dalots 1x1
- Démolition de six dalots
- Réhabilitation de deux passages busés simples de diamètre 600 mm ;
- Réhabilitation d'un Ponceau localisé au PK 15+178 ;
- Réhabilitation de 8 dalots simple avec piédroits en maçonnerie des moellons de section 80x80x700
- Réparation d'un pont

**Le lot est unique, indivisible et constitue un marché distinct.**

6. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA de janvier 2011 ».
7. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UEP-1 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse ci-dessous, **de 09h00 à 16h00, du Lundi au Vendredi**

Adresse :

**Cellule d'exécution des financements des Etats fragiles, CFEF, Unité de coordination du PDPC  
32 Bis, Avenue des Formes armées, Enceinte de l'Ecole des Finances, Kinshasa-Gombe**

8. Les exigences en matière de qualifications sont les suivantes:
  - a. avoir un chiffre d'affaires moyen des **trois** dernières années au moins égal au **double** du montant de son offre suivant la clause IAS 5.5 (a) du DAO;
  - b. Avoir réalisé au moins **deux** marchés comparables en nature et en volume au cours des **cinq** dernières années suivant la clause IAS 5.5 (b) du DAO;
  - c. Disposer au moins des équipements essentiels donnés dans la clause IAS 5.5(c) du DAO ;
  - d. Offrir un gestionnaire et un chef de chantier disposant au minimum des qualifications stipulées à la clause IAS 5.5 (d) du DAO.
9. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en Français à l'adresse indiquée ci-dessus **contre paiement d'un montant non remboursable de 100 dollars américains ou équivalent en francs congolais.**
10. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **29 juin 2015 à 13heures** (heure locale). La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse mentionnée ci-dessus **29 juin 2015 à 13 heures 30** (heure locale).

Fait à Kinshasa, le 01 JUN 2015

La Coordination nationale

